

## **Bulletin Secteur Études – 27 mars 2020**

Nous suivons de près les communications transmises par l'Université Laval concernant les modifications prévues à la gestion des études au courant des prochaines semaines.

Voici un bref résumé des nouvelles directives :

### **Abandon des cours sans échec**

La date limite d'abandon des cours pour la session d'hiver 2020 sans mention d'échec et sans remboursement des droits de scolarité est repoussée du 23 mars 2020 au 26 avril 2020.

### **Mémoires et thèses — Report de la date limite au 18 mai**

Considérant la situation exceptionnelle de pandémie, nous souhaitons vous informer que la date limite de dépôt initial des mémoires et des thèses pour la session d'hiver 2020 a été reportée du 24 avril au lundi 18 mai 2020. Au-delà du 18 mai 2020, les étudiantes et étudiants devront s'inscrire à la session d'été pour effectuer leur dépôt initial. ([consulter la procédure de dépôt](#))

### **Soutenance de thèse**

La FESP autorise les soutenances en ligne à compter du 30 mars 2020, via une licence Zoom toutes les informations seront sur la [page de la FESP](#) à compter de lundi.

### **Collation des grades**

Les cérémonies de collation des grades qui devaient se tenir en juin 2020 pour les finissantes et finissants sont reportées à une date ultérieure.

### **Bourse de réussite de la FESP**

Veillez noter que le traitement des bourses de progression, de publication comme premier auteur ainsi que les bourses pour le dépôt initial se poursuit, il faut cependant compter de 4 à 6 semaines pour recevoir le versement à votre compte bancaire.

La date limite pour effectuer une demande est reportée au 3 avril 2020 [Consulter le Plan facultaire](#)

### **Un fonds d'urgence pour aider les étudiants**

Le Fonds d'urgence COVID-19 fournira une aide de dernier recours à nos étudiantes et étudiants vivant un important stress financier. Un [formulaire de demande](#) est disponible

sur le site Web du Bureau des bourses et de l'aide financière. Le montant pouvant être obtenu, établi en fonction de chaque situation et en tenant compte des prestations gouvernementales annoncées, peut aller jusqu'à 1500\$.

### **La session d'été 100% à distance**

L'Université Laval adapte son offre de cours d'été compte tenu des circonstances exceptionnelles de la COVID-19. C'est pourquoi tous les cours de la session d'été 2020 seront offerts à distance. La période d'inscription à la session d'été a débuté le 26 mars. Si vous éprouvez des problèmes avec votre inscription merci de nous écrire à [Etudes.Superieures@fmed.ulaval.ca](mailto:Etudes.Superieures@fmed.ulaval.ca)

Rappel de sites Web pour les dernières informations UL disponibles sur le COVID-19 :  
[Université Laval](#)  
[Faculté de médecine](#)  
[Faculté des études supérieures et postdoctorales](#)